

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 055 DU 05 MAI 2025 PORTANT NOMINATION DU
DIRECTEUR GENERAL DU BUREAU BURUNDAIS DE NORMALISATION ET
CONTROLE DE LA QUALITE « B.B.N »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020
portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/17 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet
1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de
Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations
Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/039 du 03 mars 2020 portant Organisation et Fonctionnement du
Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la qualité ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril
2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République
du Burundi ;

Vu le Décret n°100/094 du 09 novembre 2020 portant Réorganisation du Ministère du
Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général du Bureau Burundais de Normalisation et
Contrôle de la Qualité « BBN » :

Dr. Samuel NDAYIRAGIJE.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 05 mai 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-

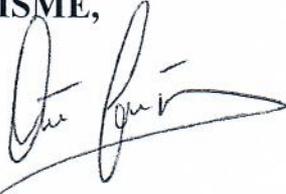


PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DU COMMERCE,
DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE
ET DU TOURISME,



Marie Chantal NIJIMBERE.